

Enquête pratiques culturales PRAIRIES TEMPORAIRES 2016-2017

édition 05/10/2020

OCTOBRE 2020 - n°14

Des conditions plus favorables qu'en 2010-2011

Les prairies temporaires, environ 485 000 ha en 2017 dans la région Pays de la Loire, se caractérisent par leur variabilité floristique ainsi que par la diversité des modes de conduite mis en oeuvre. Plus que pour d'autres cultures, l'agriculteur est amené à construire et ajuster ses itinéraires techniques prairiaux, en réponse aux conditions météorologiques notamment. Ainsi, un premier semestre 2011 particulièrement sec avait conduit les agriculteurs à modifier de façon sensible les modalités de la fertilisation azotée. Des exigences et des considérations zootechniques interviennent également lors des prises de décision.

Tableau 1 : données générales et contexte

	Pays de la Loire		France
	2011	2017	2017
Nombre de parcelles enquêtées	211	104	1 578
% des surfaces - Principaux précédents culturaux			
céréales à paille	11	21	14
maïs	4	8	4
prairies	84	71	80
oléoprotéagineux	0	0	1
autres	1	0	2
% des surfaces - Implantation-semis			
labour	26	22	34
semis direct	5	0	4
autres itinéraires	69	78	62
% des surfaces - Surfaces irriguées			
	4	< 1	< 1
Récolte			
Rendement total en tonnes de MS/ha	6,2	6,8	7,1
dont fauche	2,9	3,25	3,4
dont pâturage	3,3	3,55	3,7
Surfaces avec fauche exclusive (%)	23	24	22
Surfaces avec pâturage exclusif (%)	51	38	30
Surfaces avec fauche et pâturage (%)	27	38	48

L'évolution des pratiques culturales appliquées à la culture des prairies temporaires met en évidence, pour la région, les principaux points suivants :

Plus de 70 % des prairies temporaires enquêtées au titre de la campagne 2016-2017 étaient déjà en place l'année précédente (tableau 1). Les **principaux précédents culturaux** observés, lorsqu'il y a eu implantation d'une nouvelle prairie, sont les céréales à paille et dans une moindre mesure le maïs fourrage.

Contrairement à la plupart des cultures annuelles de la région, **l'implantation** des prairies s'appuie très majoritairement sur des itinéraires de travail du sol sans labour (pour plus de trois hectares sur quatre). Les implantations prairiales se font quasi exclusivement en fin d'été-début d'automne (97 % des prairies implantées en 2016-2017).

Les prairies temporaires sont diverses : deux tiers d'entre elles sont des associations graminées-légumineuses, majoritairement orientées vers le pâturage. Les surfaces constituées de graminées pures monospécifiques (type RGI) ou de mélanges de graminées occupent environ un tiers des surfaces 2017. Dans cette diversité, deux espèces dominent puisque présentes pour plus de six hectares sur dix : le ray-grass anglais et le trèfle blanc. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les ray-grass italien-hybride, la fétuque élevée, le dactyle, ... D'autres espèces sont citées mais avec une importance surfacique nettement moindre (trèfles violet et hybride, autres graminées, lotier, luzerne, ...). Le niveau de présence des légumineuses lors de l'été 2017 est jugé supérieur à 20 % pour environ quatre hectares de prairies temporaires sur dix. Les exploitations en agriculture biologique utilisent peu les prairies à base de graminées seules. En effet, les associations graminées-légumineuses représentent plus de 90 % de leurs surfaces en prairies temporaires. L'orientation pâturage de ces associations est par ailleurs plus marquée.

Agro-météorologie de la campagne 2016-2017

La météorologie du second semestre 2016 se révèle sèche, bien ensoleillée et finalement assez peu favorable à l'implantation de nouvelles prairies. Le premier trimestre 2017 s'inscrit dans la continuité de cette fin d'année 2016. La douceur des températures et quelques pluies favorisent néanmoins une bonne pousse d'herbe pour une fin d'hiver. La très bonne portance des sols facilite la mise à l'herbe des animaux et le déprimage des prairies. À partir de la mi-avril, la pousse de l'herbe commence à ralentir : le vent d'est assèche les sols dont la réserve hydrique est faible et les températures nocturnes et matinales sont fraîches. La pluie revient début mai, de façon inégale sur le territoire régional, la pousse de l'herbe est relancée mais de façon hétérogène. À partir du 20 mai, le temps sec et chaud favorise le début de la récolte des foin. Faute de pluie, la croissance de l'herbe diminue rapidement ; l'épisode de températures caniculaires de la troisième semaine du mois de juin entraîne un dessèchement rapide des prairies et un arrêt brutal de la pousse de l'herbe. La production régionale d'herbe lors du printemps 2017 est finalement inférieure de 7 % à celle d'un printemps normal. En revanche, les conditions de récolte se sont révélées très favorables à la réalisation de stocks fourragers de qualité. Par la suite, les conditions estivales contrastées, insuffisamment pluvieuses, s'avèrent limitantes, en particulier dans la partie sud de la région alors que les départements de la Mayenne et de la Sarthe s'en sortent mieux.

Tableau 2 : fertilisation

	Pays de la Loire		France
	2011	2017	2017
Surfaces (%) recevant au moins un apport			
d'azote minéral	62	74	63
de phosphore minéral	9	5	20
de potassium minéral	12	7	20
de soufre minéral	7	9	11
de fumure organique	22	40	45
Dose moyenne azote minéral (kg N/ha)			
Toutes situations (fertilisées ou non)	47	58	42
sans fumure organique	42	62	43
si fumure organique	65	53	41
Parcelles fertilisées (Nmin)			
sans fumure organique	72	84	70
si fumure organique	88	69	62
Fractionnement de la fertilisation azotée minérale (% des surfaces)			
Pas d'apport	38	26	37
1 apport	35	31	36
2 apports	18	35	22
3 apports ou plus	9	9	6
Fertilisation azotée totale (Nmin + Norga) en unités N/ha			
Toutes situations (fertilisées ou non)	65	110	94
Parcelles fertilisées uniquement	96	131	120
Fertilisation minérale moyenne (toutes situations) en unités/ha			
phosphore - P2O5	3	2	6
potassium - K2O	10	4	8
soufre - SO3	3	3	4

Tableau 3 : protection phytosanitaire

	Pays de la Loire		France
	2011	2017	2017
Surfaces (%) recevant au moins un traitement herbicide	12	9	5
Indicateur total de fréquence de traitement (IFT*)	≈ 0,1	< 0,05	< 0,05
dont herbicides	≈ 0,1	< 0,05	< 0,05

A l'exception des prairies nouvellement implantées et des récoltes mécaniques, **les prairies s'avèrent assez économes en passages d'engins**, en particulier si le pâturage est privilégié. Les interventions se limitent à quelques épandages de fertilisation, (tableau 2), sur une partie des surfaces seulement, et à quelques opérations d'entretien (essentiellement des fauches ou des broyages de refus). Les interventions phytosanitaires chimiques, des herbicides en l'occurrence, sont très peu fréquentes (moins de 10 % des surfaces sont concernées en 2017) et génèrent des IFT moyens proches de zéro (tableau 3).

(*) l'indicateur IFT comptabilise le nombre de doses homologuées de produits phytosanitaires appliquées à une culture pendant une campagne.

Aspects méthodologiques

Les données présentées dans cette étude sont issues des enquêtes «pratiques culturales en grandes cultures et prairies», réalisées par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère en charge de l'Agriculture (MAA). Ces enquêtes permettent de connaître de façon détaillée les itinéraires techniques appliqués dans les régions françaises pour les principales cultures. La liste des cultures enquêtées s'est étoffée avec le temps. Ainsi, pour la campagne 2016-2017, ont été enquêtés dans la région Pays de la Loire : des céréales à paille (blés tendre et dur, orge, triticales), des oléagineux (colza, tournesol, soja, lin), des protéagineux (pois et féverole), le maïs (grain et fourrage), les prairies (temporaires et permanentes) ainsi que des mélanges (de type céréalier ou fourrager). Parce que peu présentes au sein d'un territoire, certaines cultures n'ont parfois été enquêtées que dans un nombre restreint de départements. Les informations «pratiques culturales» recueillies dans la région pour la campagne 2016-2017 sont issues de 1 795 parcelles (dont 104 de prairies temporaires). Les règles de diffusion retenues peuvent conduire à ne pas diffuser des données si elles proviennent de moins de 30 parcelles. Assez fréquemment, les résultats obtenus par le croisement de plusieurs variables ainsi que les résultats générés à l'échelle départementale ne remplissent pas cette condition.

Pour en savoir plus

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/.../chiffres-et-analyses/pratiques-agricoles>
<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Pratiques-culturales>

En raison d'une année météorologique chaotique mais plus favorable qu'en 2011, **les surfaces fertilisées en azote** ainsi que les doses apportées en 2017 sont en hausse (mais du même ordre de grandeur que les valeurs observées en 2001 et 2006). Un quart des prairies temporaires 2017 n'ont bénéficié d'aucun apport d'azote minéral (tableau 2). En revanche, la pratique d'une fumure organique sur prairies semble se développer. Ainsi, près de quatre hectares sur dix reçoivent ce type de fertilisation en 2017 (hors restitutions au pâturage). La fertilisation azotée moyenne totale est voisine de 110 unités d'azote hectare (118 unités pour les prairies non bio et 47 unités pour les prairies bio) dont 58 sous forme minérale. Ce chiffre, proche de celui enregistré en 2001 et 2006, confirme le caractère particulier de l'année 2011 (marquée par une forte sécheresse printanière). En agriculture biologique, la fertilisation azotée repose uniquement sur la composante organique qui s'ajoute à la contribution des légumineuses présentes dans le couvert prairial.

A l'image des autres cultures, mais de façon plus accentuée, le très faible recours à **la fertilisation phospho-potassique minérale (PK)** se confirme, en particulier à l'échelle des Pays de la Loire. Ainsi, la fréquence d'apport d'une fertilisation PK minérale chute à moins de 10 % des surfaces en 2017 alors qu'elle était de l'ordre d'un tiers des superficies en 2001 et 2006. Par ailleurs, moins de 20 % des surfaces ont reçu un apport d'amendement minéral basique (chaux, carbonates ...).

Les prairies font rarement l'objet d'irrigation. Toutefois les années sèches, les prairies situées près des bâtiments d'élevage, souvent dédiées au pâturage, peuvent à l'occasion bénéficier d'un tour d'eau si les ressources et les équipements de l'exploitation le permettent.

La météorologie 2016-2017, pourtant chaotique et finalement assez sèche, s'est révélée un peu plus favorable à **la production prairiale** qu'en 2011 grâce à un premier semestre plus pluvieux. Avec un total annuel moyen de 6,8 tonnes de matière sèche par hectare, le rendement 2017 des prairies temporaires se situe en-deçà de la valeur moyenne pluriannuelle (- 15 %) mais se révèle supérieur à la valeur 2011. A la fin du printemps, le déficit de production est évalué à environ 7 % en moyenne pour la région. C'est surtout le rendement estival-automnal qui, par la suite, s'est vu fortement pénalisé en 2017.

Les ensilages et les enrubannages sont essentiellement réalisés en avril et en mai alors que les récoltes de foin (ou de regain) le sont au cours de l'été. Les pâturages apparaissent nettement plus échelonnés dans le temps (du printemps à l'automne). Plus des trois quarts des surfaces en prairies temporaires sont pâturées à un moment ou à un autre de l'année (de façon exclusive ou en alternance avec de la fauche). Le pâturage tournant est finalement pratiqué sur près de la moitié des prairies temporaires régionales (30 % des prairies permanentes). En 2017, la première récolte a été réalisée sous forme de pâturage pour la moitié des surfaces, en ensilage pour environ un quart, alors que la fenaison et l'enrubannage concernent chacun 10 à 15 % de la sole en prairies temporaires. A l'échelle de la campagne, près de quatre récoltes (fauche et/ou pâture) ont été réalisées en moyenne (à peine trois pour les prairies permanentes).

Agreste Pays de la Loire

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Yvan Lobjoit
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef par interim : Olivier Jean
Rédaction : Bernard Robert
Composition : Bénédicte Guy
ISSN 2725-7142 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2020

